

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

7^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue à distance le 27 novembre 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 27 novembre 2018 ouverte à 18 h 02.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-18-19-026

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'AJOUTER le point 2.5 – Engagement ou nomination au poste de directrice ou directeur des Services éducatifs et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 octobre 2018
 - 1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 23 octobre 2018
 - 1.5.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la commission scolaire pour l'année 2019-2020 et mandats
- 2.2 Engagement ou nomination à un poste de gestionnaire administratif en approvisionnement
- 2.3 Mandat d'achats de fournitures d'équipements informatiques usagés de Collecto SAR140-2019 — Adhésion
- 2.4 Adhésion au CNAR-03-12 pour 2019-2020
- 2.5 Engagement ou nomination au poste de directrice ou directeur des Services éducatifs

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

CE-18-19-027

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 septembre 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 23 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 septembre 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-028

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 octobre 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 octobre 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 23 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 octobre 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-029

1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 23 octobre 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire annulée du comité exécutif du 23 octobre 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 23 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du comité exécutif du 23 octobre 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-030

1.5.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 novembre 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 23 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 novembre 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CE-18-19-031
SG

2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la commission scolaire pour l'année 2019-2020 et mandats

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc.;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU la recommandation du conseiller du regroupement, quant aux avantages financiers potentiels, de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

ATTENDU QUE les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et les avantages de cette formule;

ATTENDU QUE l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service;

ATTENDU QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la CSDN au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc. pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

QUE madame Esther Lemieux, directrice générale, à titre de dirigeante de l'organisme public, **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

D'AUTORISER la secrétaire générale, madame Sandra Cauchon, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-032
SRH**

2.2 Engagement ou nomination à un poste de gestionnaire administratif en approvisionnement

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE madame Rosie Bossé-Paquet soit engagée à titre de gestionnaire administratif en approvisionnement;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-033
SRTIC**

2.3 Mandat d'achats de fournitures d'équipements informatiques usagés de Collecto SAR140-2019 — Adhésion

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

ATTENDU que la CSDN doit renouveler ses ordinateurs par des équipements usagés lorsque possible comme spécifié dans la mesure 50760 (Technologie de l'information et des communications) dans les prochaines années;

ATTENDU que le mandat de fournitures d'équipements informatiques usagés confié à Collecto est de deux ans avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire pour un maximum de trois ans total;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix plus le plus bas (Art. 43 du c-65.1, r. 5.1 - *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*) afin d'optimiser nos investissements en formations et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la CSDN adhère au mandat d'achats regroupés de fournitures d'équipements informatiques usagés de Collecto;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer le mandat confié au service des achats regroupés de Collecto et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-034
SRM**

2.4 Adhésion au CNAR-03-12 pour 2019-2020

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Comité de négociation des achats regroupés 03-12 (CNAR-03-12);

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer notre adhésion au CNAR-03-12;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs participe, pour l'année 2019-2020, aux négociations des achats regroupés de la région 03-12 et adhère au CNAR-03-12;

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, soit autorisée à signer le formulaire d'adhésion au Comité de négociation des achats regroupés 03-12 alors que le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout autre document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-035
SRH**

2.5 Engagement ou nomination au poste de directrice ou directeur des Services éducatifs

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE madame Pascale Pellerin soit nommée à titre de directrice des Services éducatifs;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Madame Catherine Nadeau, président du comité de gouvernance et d'éthique informe l'ensemble des membres du comité exécutif que la rencontre prévue le 4 décembre 2018 est annulée. Une nouvelle date de rencontre sera fixée ultérieurement.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

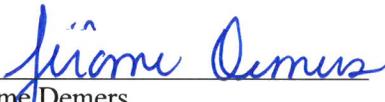
CE-18-19-036

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Sandra Cauchon
Secrétaire générale